

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1201

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le centre européen de dermocosmétologie - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite mener une politique de développement dans les secteurs de la mode et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode constituent une priorité du plan de mandat.

La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Un potentiel économique de premier ordre

L'agglomération lyonnaise possède un potentiel de premier ordre, sur un plan national, voire international, dans les secteurs de la mode : textile, habillement, bijouterie, cosmétologie, design et au niveau plus régional, dans l'ameublement.

Ce potentiel s'explique par l'histoire et le patrimoine économiques de Lyon : chimie, soierie, tissage, tissus techniques, place du bijou depuis le XVI^e siècle... et s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique riche et diversifié, associant grands groupes internationaux, entreprises locales dynamiques et créatives et sous-traitants experts.

Les enjeux de cette politique pour l'agglomération lyonnaise

Ils sont de plusieurs ordres :

- affirmer l'image de Lyon comme une métropole européenne créative et ce, à travers l'image de la mode et du concept d'intelligence,
- mettre en synergie les atouts de Lyon dans les industries de la création,
- tendre vers une excellence à vocation internationale : en complément de son activité de fabrication, Lyon doit s'affirmer comme lieu de création et travailler à un rayonnement international,
- participer à la dimension touristique et culturelle de l'agglomération à travers l'image de la mode.

Un concept : Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

L'objectif est de positionner Lyon comme la ville où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles, propres à capter les marchés de demain.

La politique de développement

Elle propose un plan d'actions qui se décline selon trois axes :

- le soutien à la création,
- la valorisation, l'innovation et la recherche,
- les événements-salons.

Le soutien de la Communauté urbaine aux professionnels lyonnais de la cosmétologie s'inscrit dans le cadre du soutien à deux filières prioritaires : la mode-crédation et les sciences du vivant.

L'agglomération lyonnaise a un rôle important à jouer dans le secteur de la cosmétologie, notamment par rapport à son positionnement fort sur la recherche.

La cosmétologie lyonnaise et rhônalpine et le centre européen de dermocosmétologie

En 1962, deux lyonnais, un industriel monsieur Gattefosse et un universitaire monsieur Cotte, créent le centre européen de dermocosmétologie (CED) afin de promouvoir la cosmétologie scientifique. Le centre adopte la forme d'une association loi 1901 sans but lucratif.

Les caractéristiques régionales du secteur de la cosmétologie sont :

- un enseignement de qualité : le DESS et le DEA de cosmétologie industrielle à l'université Lyon I dispensent un enseignement professionnalisé après une sélection sévère des candidats prenant en compte les besoins professionnels,
- un tissu industriel diversifié dans la région Rhône-Alpes :
 - . matières premières et actifs cosmétiques : lipochimie, phytocosmétique, biotechnologies,
 - . formulation, façonnage,
 - . prestataires de services spécialisés dans la biométrie cutanée,
 - . packaging,
- une recherche de pointe effectuée par des équipes du CNRS, université, Inserm, dans le domaine de l'ingénierie tissulaire, de la physiologie et biologie cutanée, de la mise au point des nouveaux actifs et ingrédients, de la chimie fine ainsi que l'étude et le développement de nouvelles textures.

Les objectifs prioritaires du CED sont les suivants :

- potentialiser les relations entre les différents acteurs de la cosmétique et des industries connexes, telles que la chimie et le textile, autres points forts de la région lyonnaise et rhônalpine,
- organiser des manifestations scientifiques d'information touchant à la dermocosmétologie ainsi qu'assurer des présentations destinées à la presse et au public,
- favoriser la mise en place d'un diplôme européen de dermocosmétologie,
- soutenir les actions de recherche développées dans la région,
- assurer la promotion des activités du pôle cosmétique rhônalpin aussi bien auprès des pouvoirs publics que des industries cosmétiques nationales et internationales.

Le siège social du CED est implanté dans la villa Créatis à Vaise, aux côtés des autres structures professionnelles de la mode.

Le partenariat Communauté urbaine-CED

Pour la collectivité, le soutien au CED recouvre plusieurs dimensions importantes :

- le soutien au développement et la valorisation des secteurs de la mode de l'agglomération lyonnaise (et notamment le secteur de la cosmétologie),
- la participation à la promotion de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création,
- le développement international de l'agglomération,
- le soutien à la création d'activités, composante indispensable du dynamisme économique de l'agglomération et priorité de la politique économique communautaire.

Le projet

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien aux missions proposées par le CED pour l'année 2003, à savoir :

Les journées européennes de dermocosmétologie

Le CED organise depuis 40 ans, une année sur deux, les journées européennes de dermocosmétologie à Lyon. Ces journées jouissent d'une importante notoriété dans la profession et font partie des manifestations attendues par la qualité des conférences et la convivialité qui les entoure.

Cette manifestation est un moyen pour faire connaître les activités de la région lyonnaise et rhônalpine dans le domaine dermo-cosmétique.

En janvier 2003 a eu lieu la 21^e édition des journées européennes de dermocosmétologie. Le thème a été le suivant : à l'aube du 3^e millénaire, les tests cosmétiques peuvent-ils concilier innovation et fiabilité ?

Au cours de l'année 2003, le CED travaillera sur l'internationalisation des journées européennes de dermocosmétologie, notamment en faisant une promotion du colloque de janvier 2003 auprès des sociétés de cosmétologie étrangères et notamment des pays suivants : Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Suisse, Brésil, Etats-Unis, Japon et Corée.

Site Internet

A travers la création d'un site Internet, le CED souhaite faire connaître les activités dermocosmétiques de la région Rhône-Alpes et informer les acteurs de la filière dermocosmétique sur les événements concernant leur domaine.

Journées thématiques

Le CED organisera, en collaboration avec l'école Itech, plusieurs fois dans l'année des journées thématiques sur des sujets particuliers.

Le but de ces journées est de faire le point sur une question technique, réglementaire ou marketing intéressant les cosmétologues et de rassembler les acteurs de la filière dermocosmétique de la région.

Le public visé est : chercheurs, techniciens supérieurs des laboratoires de recherche, personnes du marketing, venant principalement de la région Rhône-Alpes et de la région Paca.

Participation à la prospection d'entreprises et d'événements cosmétologiques sur l'agglomération lyonnaise

Le CED participera, en tant qu'expert de la dermocosmétologie, à la démarche de prospection engagée par l'Aderly et la Communauté urbaine afin d'attirer dans l'agglomération lyonnaise :

- des entreprises de fabrication de produits finis,
- de nouvelles entreprises se situant plutôt en amont de la filière (recherche...),
- des événements internationaux (salons, congrès...).

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du centre européen de dermocosmétologie à hauteur de 15 000 € pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la convention avec le centre européen de dermocosmétologie pour la réalisation de ce programme en 2003.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondant à 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits au compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,